

## Plan de cours

<b>École de criminologie</b> Université de Montréal	<b>Hiver 2025</b>
<b>Cri1730-L</b> <b>Introduction à la victimologie</b>	
Mercredi 8h30-11h29	
Ismehen Melouka, chargée de cours <a href="mailto:Ismehen.melouka@umontreal.ca">Ismehen.melouka@umontreal.ca</a>	
Disponibilités : sur demande	

### Descripteur du cours

Le rôle des victimes dans la dynamique du crime et dans l'administration de la justice. Les conséquences de la victimisation. La réparation des préjudices. L'intervention psychosociale auprès des victimes.

### Objectifs du cours

#### **Objectifs généraux**

---

**De façon générale, le cours  vise à :**

- Faire connaissance avec la victimologie;
- Comprendre le développement des politiques sociales et légales en faveur des victimes et l'émergence de droits et de services afin de répondre à leurs besoins;
- Comprendre les enjeux contemporains comme la justice réparatrice et l'égalité entre les droits des victimes et ceux des personnes contrevenantes.

## Objectifs spécifiques

À la fin du cours, la personne étudiante sera en mesure :

- d'expliquer les concepts clefs et l'évolution des enjeux qui caractérisent le domaine de la victimologie;
- d'identifier les politiques sociales et législatives concernant les victimes d'actes criminels;
- d'analyser des outils de mesure de la victimisation;
- d'identifier les conséquences possibles d'un acte criminel pour les différentes victimes;
- de comprendre le rôle de la victime dans le système de justice;
- d'évaluer les besoins des victimes ainsi que les services et programmes qui leurs sont disponibles.

## Approches pédagogiques

L'enseignement est de type magistral, avec une sollicitation accrue d'échanges avec les personnes étudiantes.

## Activités d'enseignement

Les principales activités d'enseignement comprennent des présentations magistrales, des visionnements de documentaires pertinents ainsi que d'éventuelles conférences.

## Activités d'apprentissage

En plus des lectures et visionnements de documentaires pertinents, plusieurs activités d'apprentissage centrées sur la participation des personnes étudiantes sont prévues, notamment des discussions en grands et petits groupes, des mises en situation, des présentations en classes, des échanges dans le Forum etc.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Travail individuel	20 %	18 février 2025
2. Travail en équipe	30 %	10 mars 2025 (dépôt du travail) et 12 mars 2025 (présentation orale)
3. Réflexion critique	5%	Avant le 16 avril 2025
4. Examen final	45 %	16 avril 2025

## Présentation des travaux

---

➤ TRAVAIL INDIVIDUEL : 20 %

Après avoir visionné le reportage *Le procès de Jian Ghomeshi*, (The fifth estate, 2016) répondez aux questions prévues afin de produire une dissertation critique. Les consignes pour le travail individuel seront disponibles dans un document distinct. Le travail devra être remis sur Studium, au plus tard le 18 février 2025.

➤ TRAVAIL D'ÉQUIPE : 30 %

En équipe de 4-5, préparez une campagne de sensibilisation autour d'un thème précis. Une présentation orale en classe sera prévue. Les consignes pour le travail d'équipe seront disponibles dans un document distinct. Le travail devra être remis sur Studium, au plus tard le 10 mars 2025, et les présentations orales se feront en classe le 12 mars 2025.

➤ REFLEXION CRITIQUE : 5 %

Choisissez une thématique abordée en classe et rédigez une réflexion personnelle sur la manière dont elle pourrait influencer votre pratique en criminologie ou en victimologie. Les consignes pour le travail seront disponibles dans un document distinct. La contribution devra être déposée dans le Studium durant la semaine où a eu lieu le cours, au plus tard le 15 avril 2025.

➤ EXAMEN FINAL : 45 %

Un examen récapitulatif (ensemble de la matière) qui comprend des questions à réponses courtes, questions à choix multiples et des questions à moyen développement. Il porte surtout sur la matière abordée dans la 2<sup>e</sup> partie de la session, mais une compréhension générale des concepts est nécessaire. L'examen final se déroulera dans la salle de cours et aux heures habituelles, le 16 avril 2025.

## Barème de notation

---

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

### Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures ou exercices préparatoires
8 janvier 2025 : 1 <sup>er</sup> cours	Séance d'ouverture  Introduction à la matière <i>L'évolution de la notion de la victime de l'acte criminel</i>	<b>Plan de cours et familiarisation avec la page Studium</b>
15 janvier : 2 <sup>e</sup> cours	Présentation : La victimologie au travers du temps	<i>Histoire de la victimologie</i> (Chapitre 2, Wemmers, 2017)
22 janvier : 3 <sup>e</sup> cours	Présentation : La victimisation, une loterie des chances ?	<i>Les enquêtes sur la victimologie</i> (Chapitre 3, Wemmers, 2017)
29 janvier : 4 <sup>e</sup> cours	Présentation : Les conséquences multiples de la victimisation	<i>L'impact de la victimisation</i> (Chapitre 4, Wemmers, 2017)
5 février : 5 <sup>e</sup> cours	Présentation : Peut-on prévenir la victimisation ?	<i>La victimologie théorique</i> (Chapitre 5, Wemmers, 2017)
12 février : 6 <sup>e</sup> cours	Présentation : A la recherche de la victime parfaite	<i>Les besoins des victimes et la victimisation secondaire</i> (Chapitre 6, Wemmers, 2017)
19 février : 7 <sup>e</sup> cours	Présentation : Charte des droits de la (personne) victime	<i>Les droits des victimes</i> (Chapitre 7, Wemmers, 2017)  <b>Dépôt du travail individuel au plus tard le 18-02</b>
26 février : 8 <sup>e</sup> cours	Présentation : Soutien et guérison des victimes  <b>Préparation du travail en équipe</b>	<i>L'aide aux victimes</i> (Chapitre 8, Wemmers, 2017)  <b>Formation des équipes</b>
5 mars	<b>Période d'activités libres, pas de cours !</b>	
12 mars : 9 <sup>e</sup> cours	<b>Présentations orales en équipe</b>	<b>Dépôt du travail d'équipe au plus tard le 10-03</b>
19 mars : 10 <sup>e</sup> cours	Présentation : Qui doit déboursier ?	<i>L'indemnisation publique</i> (Chapitre 9, Wemmers, 2017)
26 mars : 11 <sup>e</sup> cours	Présentation : La victime-témoin	<i>La participation des victimes au système de judiciaire</i> (Chapitre 10, Wemmers, 2017)
2 avril : 12 <sup>e</sup> cours	Présentation : Peut-on réparer l'injustice ?	<i>La justice réparatrice centrée sur la victime</i> (Chapitre 11, Wemmers, 2017)
9 avril : 13 <sup>e</sup> cours	Présentation : Statuts de la victimes et CPI  <b>Séance de révision en 2<sup>e</sup> partie</b>	<i>L'intégration des victimes au sein de la justice pénale</i> (Chapitre 12, Wemmers, 2017)
16 avril 2025	<b>Examen final</b> : « tout ira bien »	<i>(Prenez les escaliers roulants pour maintenir une réserve énergétique suffisante au cerveau)</i>

## Lectures obligatoires et références bibliographiques

### Lecture obligatoire :

Wemmers, J.M. (2017). *Victimologie : Une perspective canadienne*. Les Presses de l'Université de Québec.

### Références bibliographiques pour pousser la réflexion :

Ces lectures sont suggérées et ne feront pas l'objet de questions lors de l'examen final (mais peuvent tout de même bonifier la réflexion dans vos travaux 😊).

Balde, R., & Wemmers, J.-A. (2020). Perceptions of justice and victims of crimes against humanity in Guinea. *International Review of Victimology*. <https://doi.org/10.1177/0269758020929221>

Bassiouni, M. C. (2006). International Recognition of Victims' Rights. *Human Rights Law Review*, 6(2), 203-279. <https://doi.org/10.1093/hrlr/ngl009>

Bitti, G. (2011). Les victimes devant la Cour pénale internationale: Les promesses faites à Rome ont-elles été tenues? *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2(2), 293-341. <https://doi.org/10.3917/rsc.1102.0293>

Bungardean, A., & Wemmers, J. (2017) Les femmes victimes de violence conjugale à la marge du système pénal : L'engagement 810 du Code Criminel, *Criminologie*, 50 (2), 189-202.

Charland-Finaldi, F. & Wemmers, J. (2017). Victime ou pas ? Le vécu des proches des personnes ayant commis un crime grave médiatisé, *Porte Ouverte*, 29 (2).

Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M.E., Wemmers, J., Collin-Vézina, D., Lessard, G., Gagné, M.H., (2017). The impact of lifetime victimization and polyvictimization on adolescents: mental health symptoms and gender differences, *Violence and Victims*, 32 (1) 3-21.

ENFFADA. (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place: Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Les facteurs favorisant la violence : le traumatisme intergénérationnel et multigénérationnel* (pp 461-483) <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>

Erentzen, C., Schuller, R. A., & Gardner, R. C. (2018). Model Victims of Hate: Victim Blaming in the Context of Islamophobic Hate Crime. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/0886260518805097>

Flores, J., & Román Alfaro, A. (2023). Building the Settler Colonial Order : Police (In)Actions in Response to Violence Against Indigenous Women in "Canada". *Gender & Society*, 37(3), 391-412. <https://doi.org/10.1177/08912432231171171>

Gordon, K. (2021). Mobilizing Victimhood : Situating the Victim in Canadian Conservatism. *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique*, 54(1), 4159. <https://doi.org/10.1017/S0008423920001031>

Hall, M. (2016). Plaidoyer pour des mesures de réparation pour les victimes de crimes contre l'environnement. *Criminologie*, 49 (2), 141–175. <https://doi.org/10.7202/1038420ar>

James, C., & Eyjolfson, A. (2020). Evaluating the Challenges to Victim Services in North America. In J. Joseph & S. Jergenson (Éds.), *An International Perspective on Contemporary Developments in Victimology : A Festschrift in Honor of Marc Groenhuijsen* (p. 295-308). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-41622-5\\_21](https://doi.org/10.1007/978-3-030-41622-5_21)

- Laing, L. (2017). Secondary Victimization: Domestic Violence Survivors Navigating the Family Law System. *Violence Against Women*, 23(11), 1314–1335. <https://doi.org/10.1177/1077801216659942>
- Leclerc, M.-E., Delisle, C., Wemmers, J. & Brunet, A. (2017). Évaluation et traitement du stress traumatique chez les victimes d'actes criminels. Research in brief #2, Victim Justice Network/ CICC. Traduit par Joanie Godin.
- Lussier, A., Wemmers, J.A. & Cyr, K. (2017). La polyvictimisation : Qu'est-ce que c'est et quels sont les impacts sur l'intervention. *Ressource et Vous, Société de criminologie du Québec*.
- Lussier, A., & Wemmers, J. (2017). Intervenir sur la victimisation des femmes vivant avec une déficience intellectuelle dans le but de réduire la délinquance, *Portes ouvertes*, 29 (1), 16- 18.
- Manikis, M. (2015). Victim impact statements at sentencing : Towards a clearer understanding of their aims. *University of Toronto Law Journal*, 65(2), 851-23. <https://doi.org/10.3138/UTLJ.2717>
- Manikis, M. (2019). A new model of the criminal justice process: Victims' rights as advancing penal parsimony and moderation. In *Criminal Law Forum* (Vol. 30, pp. 201-223). Springer Netherlands.
- Melouka, I. (2021). Une redéfinition de l'aide aux victimes. *Revue Dire*, 30(3).28-34.
- Miers, D. (1989). Positivist Victimology: A Critique. *International Review of Victimology*, 1(1), 3–22. <https://doi.org/10.1177/026975808900100102>
- Morissette, M., & Wemmers, J. (2016) L'influence thérapeutique de la perception de justice informationnelle et interpersonnelle sur les symptômes de stress post-traumatique des victimes de crimes, *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 58 (1), 31-55.
- O'Connell, M. (2020). Improving Access to Justice : Procedural Justice Through Legal Counsel for Victims of Crime. In J. Joseph & S. Jergenson (Éds.), *An International Perspective on Contemporary Developments in Victimology : A Festschrift in Honor of Marc Groenhuijsen* (p. 207-223). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-41622-5\\_15](https://doi.org/10.1007/978-3-030-41622-5_15)
- Pemberton, A., & Mulder, E. (2023). Bringing injustice back in : Secondary victimization as epistemic injustice. *Criminology & Criminal Justice*, 17488958231181345. <https://doi.org/10.1177/17488958231181345>
- Perrin, R. L. (2017). Overcoming biased views of gender and victimhood in custody evaluations when domestic violence is alleged. *Am. UJ Gender Soc. Pol'y & L.*, 25, 155.
- Posca, J. (2018). *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques.
- Reed, M. D., & Caraballo, K. (2022). Voice of the Victims : Accounts of Secondary Victimization With the Court System Among Homicide Co-victims. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(1314), <https://doi.org/10.1177/0886260521989732>
- Rossi, C., & Gaudreault, A. (2018). Cinquante ans de victimologie. Quelle place pour les victimes d'actes criminels dans la revue Criminologie de 1968 à aujourd'hui? *Criminologie*, 51(1), 271-290. <https://doi.org/10.7202/1045316ar>
- Roswell, L. (2021). Barriers to Access to Justice for Racialized and Economically Disadvantaged Women Victims of Sexual Violence: A Study of Indigenous Women in Canada. [https://www.etsd.ceu.edu/2021/roswell\\_lea.pdf](https://www.etsd.ceu.edu/2021/roswell_lea.pdf)
- Sheley, E. (2017). Victim Impact Statements and Expressive Punishment in the Age of Social Media. *Wake Forest L. Rev.*, 52, 157. <https://ssrn.com/abstract=2841034>

Van Camp, T. & Wemmers, J.-A. (2011). La justice réparatrice et les crimes graves. *Criminologie*, 44 (2), 171–198. <https://doi.org/10.7202/1005796ar>

Van Camp, T. & Wemmers, J. (2016). Victims' Reflections on the Proactive and Protective Approach to the Offer of Restorative Justice: The importance of information. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 58 (3) 415-442.

Wemmers, J. (2014) Victimes, contrevenants et droits de la personne, *Portes ouvertes*, vol 26, no. 2, pp. 8-10.

Wemmers, J. (2017). Le jugement des victimes : Des options réparatrices pour les victimes de violence sexuelle. *Recueil de recherches sur les victimes d'actes criminels*, no 10

Wemmers, J., Manikis, M., & Sitoianu, D., (2017). Le dédommagement dans le contexte de la justice pénale. *Victims Justice Network/ CICC*. <https://crcvc.ca/wp-content/uploads/2018/09/Dedommagement5-1.pdf>

Wemmers, J. (2018). Reparation, Decolonization and International Law: The healing role of reparation, *Harvard International Law Journal*. <http://www.harvardilj.org/2018/07/discussion-do-colonists-owe-their-former-colonies-reparations/>

Wemmers, J. & Cyr, K. Chamberland, C., Clément, M.E., Lessard, G., Collin-Vézina, D., (2018). From Victimization to Criminalization: General Strain Theory and the Relationship Between Poly-Victimization and Delinquency, *Victims and Offenders*, 13 (4) 1-16.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le [guide étudiant](#) de l'École de criminologie

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

Nous vous invitons aussi à consulter le [règlement pédagogique](#) :

## Révision de l'évaluation (article 9.5)

*Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.*

### **a) Demande recevable**

*Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.*

### **b) Demande non recevable**

*Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.*

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant.e doit remplir le [formulaire](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

## Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

*Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.*

*Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.*

**A l'école de criminologie** : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le



premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

## **Justification d'une absence (article 9.9)**

*L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.*

*Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.*

*Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.*

*Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.*

*Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.*

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[Que dois-je faire en cas d'absence à un examen](#)

## **Plagiat et fraude (article 9.10)**

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants.es sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

### ***StudiUM***

---

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiants.es auront un accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Le/la chargé.e de cours assurera un suivi constant du contenu du site, ce qui permettra notamment aux étudiants.es de recevoir régulièrement des informations diverses concernant le cours, recevoir des documents en ligne, être tenus.es au courant des conférences, se renseigner sur les consignes du travail de session, etc.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.